

Date de publication : **21/11/2019**

Le Directeur général de l'Agence française de développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Florian RAFFATIN, Directeur du Département Gestion Financière des Concours, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Gestion Financière des Concours visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Florian RAFFATIN, Directeur du Département Gestion Financière des Concours, délégation est donnée à Madame PIGNOT Aurore, Responsable de la Division Contrôle Appui Comptabilité ou Madame Elisandra FURTADO, Responsable de la Division Gestion des Engagements Financiers, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions du Département Gestion Financière des Concours visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 06 novembre 2019
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX